



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION  
N° 2024-09-DEL-232

OBJET :  
**POLICE  
MUNICIPALE : MISE  
EN PLACE DE LA  
VIDEO-  
VERBALISATION**

RAPPORTEUR :  
**Monsieur le MAIRE**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS : 24

VOTANTS : 33

**Le 25 septembre 2024 à 20H00**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 17 SEPTEMBRE 2024  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Bérengère VOILLOT

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Sophie FONTAINE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Fabienne TANTI, Madame Anne LAPORTE, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Pascal GILLES à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER à Madame Mélody SENAT, Madame Line WENZEL à Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Catherine EVANO à Monsieur Philippe DA-RIN, Monsieur Hakan KARACIGER à Madame Françoise POIRRIER, Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Sophie KERIGNARD

EXCUSÉS :

Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Line WENZEL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Souad BENDJEDDOU

ABSENT(S) : 0



**OBJET : POLICE MUNICIPALE : MISE EN PLACE DE LA VIDEO-VERBALISATION**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L5211-4-4 et L5711-1,  
VU le Code de la sécurité routière,  
VU le Code de la route,  
VU le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié,  
VU l'arrêté préfectoral n° 78-2022-03-18-00005 du 18 mars 2022 portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Triel-sur-Seine,  
VU l'arrêté préfectoral n° 78-2024-04-12-00032 du 12 février 2024 portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Triel-sur-Seine,  
VU l'avis de la Commission « finances et ressources humaines » rendu dans sa séance le 11 septembre 2024,

**CONSIDERANT** que la collectivité de Triel-sur-Seine souhaite renforcer la sécurité et la tranquillité publique sur son territoire,

**CONSIDERANT** que la réglementation autorise la vidéo-verbalisation afin de permettre de relever un grand nombre d'infractions,

**CONSIDERANT** que la vidéo-verbalisation a pour finalité légale, la protection des personnes et des biens, des bâtiments publics, la prévention des actes terroristes et du trafic de stupéfiants,

**CONSIDERANT** que la Ville envisage d'étendre la vidéo-verbalisation sur l'ensemble des voies couvertes par les caméras de vidéosurveillance mais aussi sur les voies dépourvues de caméras de vidéosurveillance sur des voies spécifiques voire dangereuses,

**CONSIDERANT** que la mise en place de la vidéosurveillance se fait par un système logistique dont le coût est compris entre 4000€ et 5000 € annuels,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la majorité : **Pour : 16** (Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Monsieur Jonas MAURY, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Mélody SENAT) ; **Contre : 17** (, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Florent BEQUIGNON ),

**DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE : DE NE PAS AUTORISER** l'étendue du dispositif de vidéo-verbalisation à l'ensemble des voies couvertes par les caméras de vidéo-surveillance de la Ville ainsi que sur des voies spécifiques voire dangereuses, qui ne sont pas encore équipées de caméras.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN

